

Les députés LREM veulent qu'Angers et Trélazé testent les emplois francs

L'expérimentation du dispositif « emplois francs », votée mercredi lors de l'examen du projet de loi de finances « *est une excellente nouvelle* », s'enthousiasme Matthieu Orphelin. « *Il s'agit d'un signal fort en faveur des quartiers prioritaires pour favoriser l'emploi* », ajoute le député LREM de la première circonscription.

« *Le dispositif prévoit qu'une entreprise qui recrutera en CDI un habitant d'un quartier prioritaire bénéficiera d'une aide de 15 000 euros sur trois ans, ou d'une aide de 5 000 euros sur 2 ans pour un CDD de plus de 6 mois. L'expérimentation débutera dès avril 2018 et devrait concerner jusqu'à 30 000 emplois, précise-t-il. Des moyens financiers importants y seront consacrés et ont été votés : 180 millions d'euros dès 2018* ». Cinq

territoires pilotes doivent être sélectionnés par la ministre du Travail et le député et ses collègues Stella Dupont, Nicole Dubré-Chirat et Philippe Bolo, avec les maires d'Angers, Christophe Béchu, et de Trélazé, Marc Goua, entendent soumettre la candidature des deux villes.

« *Il était absolument nécessaire d'agir dès 2018 : dans certains quartiers prioritaires, à Angers comme dans le reste du pays, le taux de chômage est de plus de 30 %, soit 4 fois plus que dans d'autres quartiers* », note encore Matthieu Orphelin.

Les quartiers prioritaires de l'agglomération angevine : sept quartiers à Angers (Hauts de Saint-Aubin, Monplaisir, Belle-Beille, Savary, Grand Pigeon, Roseraie, Beauval-Bedier-Morellerie) et un à Trélazé (Le Grand Bellevue)